

4. Signature(s)

En signant ce document, le parent, le district scolaire/l'école à charte et le demandeur acceptent que le facilitateur désigné ait accès au dossier scolaire de l'élève pour les besoins de la réunion de l'équipe SBLC/PEI.

Signature du demandeur : _____ Date : ____/____/____

Envoyez votre demande par la poste, par fax ou par e-mail à l'adresse suivante :

Département de l'éducation de Louisiane

A l'attention de la division juridique

1201 North 3rd Street

Bâton Rouge, LA 70802

Fax: (225) 342-1197

E-mail: DisputeResolution.DOE@la.gov

SOUMETTRE LA DEMANDE

Le département contactera l'autre partie pour déterminer si elle est disposée à participer à une réunion de l'équipe du PEI avec un facilitateur. Si l'autre partie accepte de participer, nous vous contacterons pour organiser la réunion. Toutefois, si l'autre partie refuse de participer, le département vous en informera et vous informera que l'autre partie a refusé de participer.

Les parents et les districts scolaires/agences doivent se préparer à un minimum de trois (3) heures lorsqu'ils organisent une réunion facilitée du PEI. Lorsqu'il y a un certain nombre de préoccupations ou de questions à discuter, la réunion peut durer plus de trois (3) heures. Les membres de l'équipe doivent être prêts à rester jusqu'à l'heure de fin convenue, sauf s'ils sont excusés par écrit par le district scolaire/l'agence et les parents. Les districts scolaires/agences doivent respecter les réglementations fédérales et nationales en matière d'excuses. S'il apparaît qu'un temps supplémentaire est nécessaire pour discuter de manière adéquate des préoccupations/problèmes, la réunion de facilitation peut se prolonger au-delà du temps imparti avec l'accord de tous les membres.

Les besoins d'accessibilité pour la réunion (du parent ou de l'élève handicapé).

Besoins en traduction (à préciser) : _____

Besoins en interprétation (à préciser) : _____

Besoins liés à l'accessibilité (à préciser) : _____

Veillez décrire ce que vous attendez de votre participation à la facilitation du PEI du DEL.
